



Distr.: GÉNÉRALE

IDB.24/25

18 juin 2001

FRANÇAIS

ORIGINAL: ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Conseil du développement industriel

Vingt-quatrième session

Vienne, 19-22 juin 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI, Y COMPRIS LES ARRIÉRÉS DE CONTRIBUTIONS

Modalités du plan de versement

Note du Directeur général

1. Par sa décision IDB.19/Dec.5, le Conseil a adopté le rapport du groupe de discussion à composition non limitée chargé d'étudier les mesures applicables pour obtenir le versement dans les délais des quotes-parts publié sous les cotes IDB.19/12 et Corr.1.
2. Parmi les mesures destinées à faciliter le règlement des arriérés figure un plan de versement dont les modalités sont décrites dans le rapport du groupe de discussion. Comme proposé par le groupe de discussion et adopté par l'Organe, la durée maximale du plan de versement ne devrait pas dépasser cinq ans (IDB.19/12, par. 13 b)).
3. Dans une lettre datée du 14 juin 2001 reproduite dans l'annexe au présent document, le Ministre ukrainien de l'économie a fait part au Directeur général de la proposition ukrainienne de régler les arriérés de contributions par des versements échelonnés sur une période de 15 ans maximum. Cette proposition est soumise au Conseil pour examen.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL

4. Le Conseil pourrait examiner la demande de l'Ukraine tendant à régler ses arriérés de contributions par des versements échelonnés sur une période de 15 ans maximum.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

Annexe

LETTRE DE L'UKRAINE

Selon une traduction anglaise officielle

Kiev, le 14 juin 2001

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Gouvernement ukrainien voudrait régler ses arriérés de contributions à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et recouvrer son droit de vote.

L'Ukraine a accumulé des arriérés de contributions d'un montant considérable pour des raisons indépendantes de sa volonté. Ces arriérés sont dus au système de répartition des dépenses dépassé qui, pendant de nombreuses années, n'a pas permis de tenir compte de façon satisfaisante de la capacité de paiement des pays ni de réagir en temps voulu à l'évolution de leur potentiel économique et financier. En conséquence, les contributions dues par l'Ukraine à l'ONUDI pour la période allant de 1996 à 1999 ont dépassé de presque trois fois le montant correspondant à sa capacité de paiement.

L'Ukraine traverse actuellement une phase difficile de son développement. L'accélération des réformes économiques et du passage vers une nouvelle forme de société, qui renforce les indices de croissance économique, exige des ressources matérielles et financières supplémentaires considérables.

Nous sommes toujours obligés de consacrer une part importante du budget de l'État à l'élimination des effets de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl. Des fonds supplémentaires d'un montant élevé sont par ailleurs nécessaires pour fermer la centrale même.

Les problèmes économiques de cette période de transition ne nous permettent donc pas de régler dans l'immédiat et en une fois la totalité de nos arriérés.

Le Gouvernement ukrainien confirme néanmoins son attachement aux buts et objectifs de l'ONUDI. Souhaitant poursuivre une coopération fructueuse avec l'Organisation et participer pleinement à ses travaux, le Gouvernement recherche actuellement des moyens de régler ses arriérés de contributions.

Je vous propose par conséquent de conclure, entre le Gouvernement ukrainien et l'ONUDI, un accord prévoyant le règlement des arriérés de contributions de l'Ukraine dans les conditions suivantes:

L'Ukraine s'engage à régler ses arriérés de contributions à l'ONUDI, à savoir 8392 066 dollars et 3 948 466 schillings, ainsi que sa contribution pour l'exercice en cours, par des versements échelonnés sur une période de 15 ans maximum à compter de la date de conclusion de l'accord.

J'espère que cette proposition sera accueillie favorablement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

Le Ministre ukrainien de l'économie
(Signé:) Vasyl' Rogovyi

Son Excellence
M. Carlos Magariños
Directeur général
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Vienne